



DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	12	7

**OBJET : 14-2 - SPORTS - STADE NAUTIQUE - CONCESSION DE SERVICE RELATIVE A L'EXPLOITATION DU SNACK-BAR 2019-2022 - ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'EXPLOITANT**

0 Original  
0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

378449

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie,  
Le **06 DEC. 2019**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le

**9 DEC. 2019**  
Par délégation du Maire,

la **Directrice des Affaires Générales du Juridique et du Contentieux**



**L. MALHERBE**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019

Le vendredi 29 novembre 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/11/2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOUI-HUGUENIN-VILLEMIN, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS.

### Procurations :

M. Serge AMAR à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,  
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE,  
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,  
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. André-Luc SEITHER,  
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI,  
M. Alain CHAUSSARD à Mme Françoise THOMEL,  
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE,  
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric DUPLAY,  
Mme Rachel DESBORDES à Mme Vanessa LELLOUCHE,  
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY,  
M. Marc GERIOS à M. Hassan EL JAZOULI,  
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

**Absents :** M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, Mme Marine VALLEE, M. Louis LO FARO.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE  
COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Stade Nautique est un équipement sportif majeur, qui accueille tout au long de l'année de nombreux utilisateurs, notamment le Cercle des Nageurs d'Antibes (natation, natation synchronisée et water-polo), Antibes Triathlon et le Spondyle Club, ainsi que les établissements scolaires, primaires et secondaires de la ville et le grand public.

Afin de satisfaire les besoins de ses usagers en matière de restauration rapide, le stade nautique dispose d'un snack-bar ainsi que d'une terrasse extérieure.

Ce service connexe au service public du stade nautique était jusqu'à présent confié à un exploitant par autorisation d'occupation temporaire du domaine public attribuée depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016 pour s'achever le 31 mai 2019 et prolongée jusqu'au 30 novembre 2019 afin de terminer la procédure de mise en concurrence.

Dès lors que cette autorisation arrive à son terme, et que la Ville entend maintenir un tel service de restauration rapide en direction très principalement des usagers du stade nautique, il convenait de procéder à l'attribution d'un nouveau titre d'occupation.

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions en matière de Commande Publique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, une telle occupation est une concession de service soumise aux dispositions de l'article L. 1410-1 du Code général des Collectivités territoriales.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence prévue à cet effet, la SARL LE PLONGEOIR, représentée par M. Denis AUGUIN, seul candidat à l'attribution, a présenté une offre s'avérant tout à fait satisfaisante.

Il est donc proposé à ce que la concession soit attribuée à la SARL LE PLONGEOIR pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 et une redevance composée d'une part fixe annuelle de 4 108,33 € et d'une part variable de 6% du Chiffre d'Affaires qui sera réalisé.

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
**A l'unanimité,**

- **APPROUVE** le choix de la SARL LE PLONGEOIR représentée par Monsieur Denis AUGUIN comme exploitant du snack du stade nautique municipal, dans les conditions de la concession de service jointe à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la concession de service relative à l'occupation du domaine public du stade nautique à usage de snack-bar.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours

*contentieux."*

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.14-2 - SPORTS - STADE NAUTIQUE - CONCESSION DE SERVICE RELATIVE A L'EXPLOITATION DU SNACK-BAR 2019-2022 - ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'EXPLOITANT

Date de transmission de l'acte : 09/12/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 09/12/2019

Numéro de l'acte : lmc1733554 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20191129-lmc1733554-DE

Date de décision : 29/11/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public